



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

Séance du 14 mars 2023.

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	23
PRESENTS	12
VOTANTS	15

**DATE DE LA
CONVOCATION**

07/03/2023

OBJET

**Aides du CIAS dans le
cadre du partenariat avec
le FSL-FAFI.**

Acte reçu en préfecture le
23 mars 2023

Publié en ligne le

23 mars 2023

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

L'an deux mil vingt-trois, le seize janvier à douze heures et quinze minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du neuf janvier, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : François CARBONELL, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHÉ, Elisabeth JOSSET, Paule GOUIN, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Sylvie MOLERO, Jacqueline ROSSET, Richard ROUSSEAU.

Pouvoirs : Alain BOUVIER, donne pouvoir à François CARBONELL
Hugo DUPONT donne pouvoir à Lucile JOUAUX
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE.

Absents excusés : Alain BOUVIER, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Paule KLYMKO, Christophe PAPILLON, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER, Sophie THERY.

Absents : Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT.

Monsieur le Vice-président informe les membres de l'assemblée que dans le cadre du partenariat avec le Fonds d'Aides Financières Individuelles et plus particulièrement du FSL maintien des énergies, le CIAS par le biais de sa commission restreinte, a accordé des aides financières depuis le 19 janvier 2023, pour un montant global de 730 €, soit cinq demandes au total. Cette aide est **sous réserve de l'accord du FAFI.**

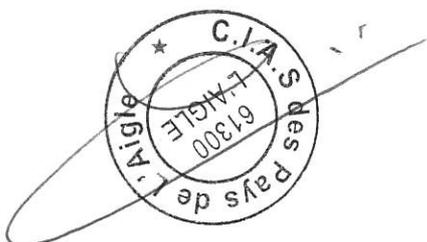
Considérant la nécessité d'octroyer ces aides aux personnes indiquées sur le tableau ci-dessous, du fait de leur situation,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder les aides financières selon le tableau ci-dessus.
- **DIT** que ces aides seront prélevées au budget en cours, à l'article 6562.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20230314-2023-03-14-013-A1
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

DEMANDEUR	VILLE	NATURE DE L'AIDE	DEMANDE	ACCORDEE
Famille F	Rai	Facture de fioul	130 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille G	Les Genettes	Facture de fioul	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille H	Couvains	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille I	Glos la Ferrière	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille J	La Ferté en Ouche	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI